

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 14 MAI 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE QUATORZE MAI à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DES FETES DE GOSNE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 04 mai 2018.

Présents : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., MIRAMONT F., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., GENOUËL J., LAHAYE P., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., MAILLARD M., MICHOT B., ORY G., PIQUET S., SALAÛN F., VEILLAUX D.

Absents : Mmes COUR L., DANEL F., KERLOC'H A., LAMOUR E., MM BARBETTE O., BEAUGENDRE F., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., GOSSET E., LEVENEZ E., MARCHAND S., PICARD H., SALAÛN R.

Pouvoirs : Mme COUR L. à M. SALAÛN F., Mme DANEL F. à M. LAHAYE P., M. DESBORDES P-J. à M. BEGUE G., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

FINANCES

Création d'un budget annexe en nomenclature M14 pour la ZAI de Sévailles 2

Rapporteur : Stéphane PIQUET, Vice-président

- VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe ;
- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-17 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et notamment la compétence obligatoire « *Actions de développement économique* » ;
- VU la délibération n°2018/048 du 14 mai 2018 relative à la création d'une nouvelle zones d'activités économiques « Sévailles 2 » ;
- VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Par délibération n°2018/048 du 14 mai 2018, le conseil communautaire a approuvé la création d'une nouvelle zone d'activités dite « Sévailles 2 » sur la commune de Liffré.

En 2014, la Communauté de Communes du Pays de Liffré a créé un budget annexe en nomenclature M14 pour les opérations relatives à la zone d'activités intercommunale « Sévailles » à Liffré située de l'autoroute A84 dont les réalisations ont démarré en 2009 et se poursuivent.

Afin de bien dissocier les 2 zones d'activités situées sur Sévailles, qui font l'objet de procédures d'urbanisme distinctes, il paraît opportun aujourd'hui de créer un nouveau budget annexe, spécifique à la zone d'activités intercommunale de Sévailles 2. Ce budget annexe portera le numéro 109, afin de respecter la chronologie des budgets existants à l'échelle de la Communauté de Communes, s'intitulera ZAI Sévailles 2 et s'exécutera dans le respect de la nomenclature M14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la création d'un budget annexe « ZAI Sévailles 2 », érigé en nomenclature M14 avec assujettissement à la TVA, au cours du présent exercice budgétaire 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

